

# AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE RAPPORT 2018 2019



( AGIR POUR LE BIEN DE TOUS )



## ÉDITO



© Pierre Delaunay

**C**haque année, le rapport développement durable nous permet de mesurer nos avancées et nos capacités à progresser en faveur d'un développement respectueux et harmonieux de notre territoire.

Depuis plusieurs années déjà, nous sommes alertés quotidiennement sur les différentes menaces qui pèsent sur l'avenir de notre planète et plus spécifiquement de nos territoires. Le monde fait aujourd'hui face à des défis majeurs. Et si ces enjeux sont globaux, les solutions sont aussi locales.

Ce rapport de développement durable permet donc de constituer un outil d'aide à la décision lors de notre débat d'orientation budgétaire et d'intégrer dès le départ la notion de responsabilité dans nos actions. C'est aussi, chaque année, la possibilité d'assurer un principe de redevabilité auprès de nos administrés.

**Jean-Pierre TALLIEU**

*Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique*

# SOMMAIRE

<b>Édito</b>	<b>3</b>
<b>Introduction méthodologique</b>	<b>5</b>
<b>(Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air )</b>	<b>7 - 10</b>
<b>(Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources )</b>	<b>11-14</b>
<b>(Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations )</b>	<b>15-16</b>
<b>(Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains )</b>	<b>17-20</b>
<b>(Favoriser les modes de production et de consommation responsables )</b>	<b>21-23</b>
<b>(La CARA au regard des 5 principes du développement durable )</b>	<b>25-27</b>

# INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce document a vocation d'évaluer les actions de la collectivité au regard des objectifs du développement durable.

La structure de l'analyse est fondée sur les cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Toutefois, bien que présentées de manière sectorielle, les actions mises en œuvre contribuent à plusieurs finalités.

La transversalité des projets est appréhendée en adoptant une approche croisée de ces cinq thématiques. Pour chaque action, des pictogrammes signalent les finalités concernées.

Ce travail doit également rendre compte de l'intégration des cinq éléments de méthode du développement durable dans les pratiques et politiques poursuivies : amélioration continue, transversalité des approches, participation et concertation des acteurs, organisation du pilotage et évaluation partagée des projets.



**Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air**, rassemble les initiatives en matière de réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc ;



**Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources**, présente les actions visant à réduire l'impact des activités humaines sur les milieux naturels ;



**Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires**, réunit les projets contribuant à la lutte contre les inégalités et les exclusions ;



**Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains**, regroupe les initiatives permettant à chacun de trouver une réponse à ses besoins vitaux, et accéder aux biens et aux services qui contribuent à son bien-être ;



**Favoriser des modes de production et de consommation responsables**, reprend les projets qui incitent à adopter de nouvelles logiques dans les choix et modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.





# LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR





## SENSIBILISER POUR MIEUX RÉNOVER



En octobre, se déroule la quinzaine de la rénovation énergétique. Différents stands ont été tenus dans deux grandes surfaces alimentaires et au salon de l'habitat de Royan. Des conférences d'information ont été l'occasion de présenter les travaux de rénovation énergétique ainsi que les subventions au Palais des Congrès de Royan.

Sept nuits de la thermographie ont été organisées dans les communes sensibilisant ainsi 60 personnes aux déperditions d'énergie dans leur logement.

Un atelier s'est tenu au centre d'accueil et d'orien-

tation (CAO) de La Tremblade afin de sensibiliser des demandeurs d'asile aux énergies et éco-gestes. L'objectif de cet atelier est de présenter le fonctionnement et l'utilité du chauffage, ainsi que les éco gestes pour optimiser ces consommations dans l'optique d'une future occupation en logement privé.

Un atelier a eu lieu au CCAS de Saujon dans le contexte d'ateliers « TAKAOSÉ », atelier de mobilisation sociale vers l'emploi, pour une intervention sur le confort thermique, gestion de l'humidité et la qualité de l'air intérieur.



© Franck Piével



## PARC AUTOMOBILE ÉLECTRIQUE



Le parc de véhicules électriques de la CARA prend de l'ampleur. Il est composé de quatre « ZOE » et de trois « Kangoo ZE » bénéficiant de zones de recharge disposant de dix prises de branchement.

Le parc automobile de la CARA est composé de 50 véhicules dont 24 véhicules légers, 15 utilitaires, 11 fourgons/camions. À ce jour, 13% du parc est électrique.



© Alexandre Garcia





## UNE CHAUFFERIE À BOIS COLLECTIVE À LA TREMBLADE



Le casernement de gendarmerie situé à La Tremblade regroupe les brigades territoriales de Royan et La Tremblade, et la brigade nautique. Composé de 27 logements, de locaux techniques et de service, l'ensemble est bâti à proximité du futur EHPAD que la commune va concrétiser en 2020.

Fort d'une réflexion conjointe et soutenue par le Centre régional des énergies renouvelables (CRER), la commune de La Tremblade a fait construire sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la CARA, une chaufferie bois collective. En cohérence avec le gisement biomasse local, le projet s'est naturellement orienté vers une utilisation rationnelle de l'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre.

Composée d'un réseau enterré et de deux sous-stations de distribution hydraulique, la chaufferie peut être utilisée distinctement par les deux établissements pour leurs besoins de chauffage

et de production d'eau chaude sanitaire et d'alimentation des appareils de chauffage. Un générateur d'appoint et de secours (chaudière au fuel à condensation) permet de fournir un complément éventuel lors de périodes de grand froid ou pendant les phases d'arrêt automatique par régulation de la chaufferie. Le traitement des fumées est équipé d'un système de collecte des poussières et l'étude réalisée par le CRER a pris en compte les capacités d'approvisionnement local (rayon géographique régional) auprès de fournisseurs de combustible de bois déchiqueté. En tout, il est estimé que l'énergie substituée équivaut à 51 tonnes équivalent pétrole (TEP) par an et que l'équipement permet d'éviter 134 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub>/an, tout en valorisant 164 tonnes de bois/an. Le coût de l'opération s'élève à 494 000€ TTC. Mise en service en mars 2019, la chaufferie bois prendra un premier véritable rythme de chauffe pour l'hiver 2019-2020, puis un second dès la livraison de l'EHPAD communal.





© Alexandre Garcia



## ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE LOCALE



L'année 2018 a lancé l'élaboration de la future stratégie énergétique locale, réglementairement appelé Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).



La première étape de cette démarche consiste en la réalisation d'un diagnostic du territoire, au regard des problématiques climat, air et énergie. Celui-ci comprend une analyse de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du territoire, ainsi qu'un état de la production des énergies renouvelables.



La démarche d'élaboration est conduite en régie et de manière participative, pour permettre la co-construction du projet entre acteurs du territoire. La réunion de lancement a eu lieu le 12 décembre 2018 à Saint-Augustin et a réuni 80 participants (élus, agents communaux et communautaires, et acteurs socio-économiques du territoire). Elle a été l'occasion de présenter les premiers éléments de l'état des lieux. Les participants ont également pu échanger sur les actions et pratiques mises en place par leurs différentes structures pour contribuer aux objectifs énergétiques.

Parallèlement à l'élaboration du PCAET, la CARA a lancé en juillet 2018 une stratégie photovoltaïque territoriale pour répondre aux objectifs fixés du programme d'actions « Territoire à Énergie Positive » qui vise à couvrir nos besoins en énergie

par des énergies renouvelables locales à horizon 2050. Les collectivités du territoire et les porteurs de projets des Zones d'Activités Economiques (ZAE) sont accompagnés techniquement via des études de potentiel photovoltaïque réalisées par une équipe projet : CARA / Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER). Ces études gratuites fixent les enjeux techniques, financiers et environnementaux des projets photovoltaïques. Elles sont essentielles pour la prise de décision. Elles permettent d'identifier, de hiérarchiser le potentiel photovoltaïque sur un bâtiment et de vérifier la faisabilité technique. Le bilan après la mise en place du service est très encourageant, avec plus de 29 bâtiments étudiés présentant des surfaces importantes (> 200 m<sup>2</sup>) regroupant communes et entreprises.

En complément, le service Territoire Durable a initié une sensibilisation des élus aux équipements biomasse et propose l'intervention du CRER pour étudier les éventuels projets de chaufferie bois sur les bâtiments municipaux. L'année 2019 prévoit d'élargir la démarche entamée en engageant des sensibilisations et études pour le développement des projets de géothermie.



# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES





## SENSIBILISATION AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Avec deux sites Natura 2000 animés par la CARA, de nombreux événements sont proposés au grand public dans l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux écologiques du territoire. Ces animations contribuent également à convaincre les personnes propriétaires de parcelles d'intérêt écologique, ou exerçant une activité (de loisirs ou professionnelle) de s'engager dans une charte ou un contrat Natura 2000, afin de contribuer au bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cette année fut l'occasion de proposer de nombreux événements pour sensibiliser le grand public :

- Ronce-les-Bains (28/11/2018) : 22 personnes ont pu découvrir le site naturel du Galon d'Or grâce à l'expertise ornithologique, floristique et géologique des intervenants de l'association locale Natvert ;
- Barzan-Plage (09/02/2019) : 16 personnes ont affronté les rigueurs de l'hiver en participant à la sortie-nature « Natura 2000 et oiseaux de l'estuaire » co-animée par l'association Biosphère Environnement et la CARA ;
- La Tremblade (04/06/2019) : 14 personnes ont pu bénéficier de l'expérience d'un agent de l'Office National des Forêts pour en apprendre davantage sur les principes de gestion durable de la Forêt de la Coubre ;
- Épargnes (05/06/2019) : malgré une météo très humide, 8 participants ont été accompagnés par la Société Française d'Orchidophilie pour observer les nombreuses orchidées

s'épanouissant sur le coteau de Moquesouris, coteau faisant l'objet d'un contrat Natura 2000 pour sa gestion extensive. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, gestionnaire de ces terrains, était également présent pour détailler les techniques de gestion de ce milieu menacé ;

- Royan (08/06/2019) : un stand Natura 2000 était présent sur le Village du Développement Durable organisé par la CARA. Outre la mise à disposition des dernières lettres d'information et flyers pédagogiques, 3 ateliers proposaient aux curieux de reconnaître, d'une part, l'apparence de l'espèce animale « Natura 2000 » et d'autre part, de retrouver le nom de cette espèce grâce au jeu du pendu. C'est au total 109 personnes qui se sont arrêtées au stand Natura 2000 au cours de cette journée.

Un travail de fond a également marqué cette période par un projet collaboratif de sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pied de loisirs, dans un objectif de préservation du gisement naturel des ressources. Ce travail doit aboutir à l'élaboration de panneaux d'information sur les secteurs où la pêche est autorisée par la réglementation.

Le second trimestre 2019 et l'année 2020, dernière de la phase d'animation 2018-2020, seront marqués par le retour de la participation de la CARA à la nuit internationale de la chauve-souris ainsi que par une vaste opération de propositions d'adhésion à la charte Natura 2000 aux propriétaires de parcelles présentant des habitats d'intérêt communautaire.







© Alexandre Garcia

## ASSAINISSEMENT



La CARA gère pour le compte des communes la collecte et le traitement des eaux usées de 79 967 abonnés (habitations, campings, restaurants...) soit environ 93 % des immeubles du territoire. Au 31 décembre 2018, les effluents sont collectés et transportés via 969 km de canalisations (722 km en gravitaire et 247 km de refoulement), 410 postes de refoulement (dont 229 sont télésurveillés permettant une gestion à distance en temps réel, et 35 sont équipés d'un groupe électrogène pour un fonctionnement en toute circonstance).

En 2018, 6,2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traitées par les 24 unités de traitement présentes sur l'ensemble du territoire pour une capacité épuratoire de 326 545 équivalents habitants. La CARA dispose d'ouvrages adaptés, régulièrement modernisés et entretenus, permettant un traitement des eaux usées dans le strict respect des normes imposées. Les eaux traitées font l'objet d'un

suivi et d'un contrôle régulier avant leur rejet. De plus, les zones rurales sont également prises en compte à travers les contrôles effectués par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur les installations d'assainissement non collectif.

Le développement durable, c'est également penser aux générations futures, limiter son empreinte carbone, protéger les ressources en eau... autant d'enjeux, déjà inscrits dans le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA (SDAEU), validé par le conseil communautaire le 17 juillet 2017. Ces lignes directrices ont été intégrées au nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif confiée à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA) à partir du 23 avril 2019 et pour 9 ans. Le contrat se veut « précurseur et ambitieux » en matière de développement durable.

Dans ce cadre, pour accompagner les engagements durables de la CARA, le délégataire s'engage de manière volontariste et avec de grandes ambitions à financer auprès de bureaux d'études spécialisés les études suivantes :

- faisabilité technico-économique pour la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole. Cela pourrait permettre de réduire considérablement les volumes prélevés dans le milieu naturel. Une action qui se veut exemplaire pour préserver la ressource en eau (nappe et Seudre) et pérenniser l'agriculture qui est une activité locale majeure.
- faisabilité de la méthanisation des boues. La méthanisation permet de réduire les volumes de boues à valoriser tout en produisant notamment du gaz pouvant être injecté dans le réseau collectif, ou utilisé pour les véhicules.
- mise en place de panneaux photovoltaïques sur des sites du service assainissement de la CARA.
- une étude sur les possibilités de récupération de chaleur sur les ouvrages d'assainissement (réseaux et stations d'épuration). Dans certaines conditions il est possible de récupérer des calories sur les eaux usées et ainsi produire de la chaleur ou du froid pouvant être utilisé dans les bâtiments publics ou collectifs pour le chauffage ou la climatisation.

Il est également prévu l'utilisation de « pratiques vertueuses » sur l'émission de carbone. L'exploitant s'engage à mener des actions de compensation visant à neutraliser les rejets carbonés, à promouvoir une économie d'énergie tant sur les stations d'épuration que sur les postes de refoulement ou à privilégier les énergies renouvelables sur sa flotte de véhicules (hybrides, électriques).





# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS





## POUR LE RETOUR DES CENTRES-VILLES



À l'occasion de la "La Journée de l'Entrepreneur, les 10 ans !", tenue fin novembre 2018, la CARA a organisé une conférence consacrée au devenir des centres-villes et centres-bourgs. Le contexte était propice à deux titres. D'une part, les élus communautaires ont mis en avant cette thématique dans les travaux préparatoires du SCoT, marquant une préoccupation majeure quant au déséquilibre croissant du territoire au profit des périphéries et au détriment des centralités. D'autre part, le conseil communautaire s'apprêtait à délibérer pour définir, dans les statuts de la CARA, l'intérêt communautaire de la nouvelle compétence "politique locale du commerce".

Ainsi, le 28 novembre à la salle Jean Gabin de Royan, près de 120 personnes ont échangé avec Olivier Razemon, journaliste, et auteur en 2016 d'un livre fondé sur une longue observation du terrain : *Comment la France a tué ses villes* (Éditions de l'Échiquier, 2016). Olivier Razemon a rappelé que la vacance commerciale parfois observée dans les centres-villes n'est jamais la cause d'une dévitalisation d'une ville, mais seulement le symptôme. En effet, pour qu'une centralité joue pleinement son rôle de cœur d'un territoire, il faut qu'elle agrège toutes les fonctions de la vie locale : un centre-ville vivant est avant tout un centre-ville habité. Ensuite, il doit posséder des commerces, certes, mais aussi les équipements et les services publics, que la tendance au fil des décennies a conduit à construire en périphérie. Un centre-ville est aussi un lieu où des actifs viennent quotidiennement travailler – et pas seulement dans les commerces ! Enfin, un centre-ville dynamique est un endroit que les habitants aiment fréquenter, où ils apprécient de passer du temps libre, pour se distraire, se rencontrer, se promener, etc., bref auquel ils puissent s'attacher.

Le propos d'Olivier Razemon a couvert tous ces champs : quel habitat ? pour quels résidents (permanents ? secondaires ? touristes ?), quels transports et, bien plus, la place de la voiture ?

Le journaliste a rappelé que l'idée selon laquelle un résident doit pouvoir stationner au plus près des commerces pour consommer est balayée par de nombreuses études et l'observation de nombreuses autres villes. L'enjeu est celui des déplacements pour tous, notamment les piétons, pour lesquels des cheminements agréables et sécurisés doivent être privilégiés. C'est à une inversion de l'allocation de l'espace public du centre-ville entre voitures et déplacements doux qu'Olivier Razemon a invité les élus locaux et les acteurs socioéconomiques présents.

Des échanges nourris ont prolongé l'intervention du conférencier. La difficulté de changer les habitudes est souvent revenue, gage qu'une transformation d'un centre-ville doit être progressive et, plus encore, construite, décidée et réalisée avec les principaux intéressés : les usagers de la ville, qu'ils y habitent, y travaillent ou, simplement, s'y détendent.



© Alexandrie Garcia

### **Une première traduction grandeur nature : le projet urbain de La Tremblade**

*Le début de l'année 2019 a permis à la CARA d'accompagner une première ville dans la transformation de son centre-ville. La Tremblade, en effet, est engagée dans la phase opérationnelle de la mue de son cœur de ville. Tandis que les travaux de création du nouveau port s'apprêtent à démarrer, la CARA a mis en place un dispositif pour faciliter l'adaptation des commerces, pendant et après le chantier. Un médiateur assure le dialogue quotidien avec les usagers et les commerçants du centre-ville, tandis que la CCI réalise une étude-diagnostic approfondie du tissu commercial local, notamment pour en identifier les besoins, les attentes, mais aussi les fragilités.*



# CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS





© Antoine Bigot



## DÉJOUER LES RISQUES EN MER ET SUR TERRE

Dans le cadre du Plan Plage Territorial, un projet a été mené avec les élèves de CM1 de l'école de Semussac de mars à juin 2018 pour sensibiliser les écoliers aux risques présents sur les plages. Ce court-métrage de cinq minutes a été réalisé par la société Advance Production. Il présente les types de dangers avec leurs mécaniques de fonctionnement et sensibilise les enfants sur les bons comportements à adopter. Certaines règles de bases sont rappelées et des conseils sont diffusés. Ainsi, présentés sous forme de chapitres, six risques sont détaillés et passés à la loupe (feux de forêt, avalanche dunaire, éboulement de rochers du haut des falaises

calcaires, zone rocheuse, shore break, baie). Le message consiste à encourager les usagers à fréquenter les zones de baignade surveillées.

Cette vidéo sera mise à disposition des écoles du territoire via le site internet de la CARA. L'ensemble des élèves du territoire pourra ainsi être sensibilisé à la présence des risques sur la plage. Fort de ce premier succès, un deuxième projet de vidéo de sensibilisation va être réalisé en 2019 sur le thème de l'environnement littoral. La première est accessible sur le site internet de la CARA : <http://www.agglo-royan.fr/securite-des-plages>







## FORMATION AU NETTOYAGE MANUEL DES PLAGES



Si la pollution par les déchets dégrade la biodiversité des littoraux et impacte la fréquentation touristique, le nettoyage mécanique des plages s'avère tout aussi nocif (érosion dunaire, destruction des écosystèmes, énergies fossiles). Ainsi, la CARA promeut le nettoyage manuel des plages comme technique de préservation des écosystèmes et des milieux.

Le 6 juin 2019, sous l'impulsion de la CARA, le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) Nouvelle-Aquitaine assurait une formation à Meschers-sur-Gironde (17) sur

ce sujet, auprès des services techniques de communes du territoire communautaire. Différents intervenants (Florian Geffroy, directeur de Rivages de France, Éric Mathé, responsable du pôle environnement à Saint-Georges-de-Didonne et Gaël Perrochon, chargé de mission à la CARA) ont animé cette journée très participative en salle (exposés, travail en groupes...) et sur le terrain (conche de Saint-Georges-de-Didonne), enrichie en outre par le retour d'expérience du responsable des plages aux services techniques de La Faute-sur-Mer, commune pilote en la matière.





© Charline Faron



## PREMIÈRE ÉTUDE SUR LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DES CAMPING-CARS

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a réalisé une étude sur la fréquentation touristique des autocaravanes (appellation officielle des camping-cars et fourgons aménagés) sur son territoire. Le manque d'information sur les habitudes et les attentes des usagers constitue en effet un frein à la bonne organisation de leur accueil, une question prise en compte dans tous les documents de planification communautaire (schéma de cohérence territoriale, plan de déplacements urbains et plan plage territorial).

Cette étude s'est déroulée sur six mois et avait pour objectifs de constituer un inventaire des équipements, mesurer la fréquentation des aires de stationnement municipales ainsi que l'ampleur du stationnement sauvage, et recueillir les attentes des usagers (127 personnes enquêtées).

Les résultats nous ont appris que le territoire comptabilise 20 aires d'accueil, de services et de stationnement pour une capacité totale évaluée à 512 emplacements. Le remplissage moyen sur l'ensemble des aires est de 264 véhicules par jour en juillet et août.

Les usagers se disent satisfaits et apprécient particulièrement le territoire et ses atouts naturels. Ils dépensent en moyenne entre 20 et 50 euros pendant leurs séjours dans les commerces de

proximité (90% des usagers).

La fréquentation est très importante lors des week-ends de ponts hors saison et en haute saison. L'aire du Corsaire, située sur la commune des Mathes-La Palmyre, multiplie ainsi par quatre sa fréquentation entre mai et août. Les secteurs les plus fréquentés sont l'aire urbaine de l'agglomération et le massif de la Coubre. À l'inverse, l'estuaire de la Gironde et les communes rétro-littorales ne sont pas très attractives pour ce public. De plus, les aménagements pour accueillir les camping-caristes y sont limités.

44 zones de stationnement sauvage ont été identifiées. Le nombre de véhicules en stationnement illégal est difficilement quantifiable. Toutefois, une forte concentration de véhicules est observée aux abords des plages et sur les communes estuariennes. Cette pratique ne peut pas être imputée à l'absence d'offre sur le territoire car les aires municipales sont remplies à environ 50% sur la même période. Les usagers qui stationnent dans les milieux naturels mettent en avant le calme, le cadre paysager et l'absence de tarification. Cette pratique a toutefois des conséquences néfastes. L'utilisation du gaz et du barbecue accroît les risques de feux de forêt. Les vidanges sauvages des eaux usées (utilisant des produits chimiques) dégradent la qualité de l'environnement.



# FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES





© Antoine Bigot

## **DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

Dans le cadre de la préparation de ses conseils communautaires mensuels, les services de la CARA ont mis en place, depuis novembre 2018, une solution de dématérialisation des envois de convocations et notes de synthèse, destinés aux conseillers communautaires.

Ce projet s'inscrit dans une démarche générale de modernisation de l'administration, de réduction des coûts, de développement durable, sur la

base du volontariat. En 2018, 90 % des élus communautaires ont adhéré à cette démarche.

L'utilisation de la plateforme de dématérialisation iXBus®, créée par la société SRCI, a permis de faire des économies conséquentes de papier, impression et affranchissement, en diminuant le coût d'envoi de dossiers de conseils communautaires de près de 88 %.

*Coût estimatif de l'envoi d'un conseil communautaire avant dématérialisation  
(papier, impression, frais postaux) : 966 €*

*Coût estimatif de l'envoi d'un conseil communautaire après dématérialisation  
(papier, impression, frais postaux) : 117 €*



## DES AVANCÉES EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ



La CARA accompagne le développement d'une agriculture durable et la structuration de circuits courts de proximité. Ses actions de valorisation des produits locaux contribuent à la promotion de la santé par l'alimentation et soutiennent la transmission du patrimoine et des savoir-faire.

Les actions déployées par la CARA visent :

- d'une part à booster la demande et les débouchés commerciaux pour ces produits locaux de qualité.

L'action phare de structuration de la demande locale consiste à coordonner un groupement de commandes alimentaires, en lien notamment avec des restaurants scolaires du territoire. L'année 2019 a été marquée par l'introduction d'engagements de la part des acheteurs sur des volumes commandés et la possibilité de s'accorder sur des jours de livraison groupée facilitant ainsi l'accès de producteurs locaux à ces marchés publics. La réédition du livret « La Route des Saveurs » qui recense des producteurs locaux pratiquant la vente directe et la visite de leurs exploitations participent également à cette dynamique.

- et d'autre part à accompagner les producteurs locaux dans le développement de leur offre.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'aides économiques à la création et au développement d'activités ciblant entre autres, les activités agricoles et conchylicoles. En mars 2019, la maîtrise d'œuvre pour la construction

d'un pôle de découpe et transformation de produits locaux (multi-viandes, fruits et légumes) a également été lancée en vue d'un démarrage des travaux de cet équipement collectif début 2020.

Enfin, pour faciliter localement la mise en relation de l'offre et la demande, la CARA a initié en avril 2019 une étude de faisabilité d'une solution logistique mutualisée pour l'acheminement des produits en circuits courts de proximité. Le travail d'analyse des flux logistiques et des partenariats potentiels sur le territoire sera finalisé d'ici la fin de l'année.



© Sébastien Husté

### UNE SENSIBILISATION DU PUBLIC À L'ALIMENTATION LOCALE ET À LA CONSOMM'ACTION !

*Depuis plusieurs années, la CARA mène diverses actions de sensibilisation du public à l'alimentation locale et valorisation des produits et savoir-faire des artisans de la terre, du marais et de la mer :*

- Viticulteurs, éleveurs, maraîchers, moulinières, ostréiculteurs, horticulteurs, ou encore sauniers... les producteurs recensés dans le livret "La Route des Saveurs" s'engagent à proposer des produits frais de qualité et de saison, et invitent le grand public, dans une ambiance conviviale, à visiter leurs exploitations.

- La CARA initie les élèves sur l'éducation à l'environnement, via un programme baptisé « l'école va à la ferme ». Cinq exploitants agricoles et une association locale à vocation pédagogique accueillent du public scolaire. Les visites sont construites et animées par les producteurs en personne sur le lieu de leur activité professionnelle,

*où ils proposent des ateliers ludiques et interactifs. Ce programme est en lien avec les animations scolaires proposées par le service développement agricole de la CARA, sur les thèmes « Agriculture » et « Alimentation ».*

*La nouveauté de la fin d'année 2019 est la parution d'un carnet de recettes aux éditions SUD-OUEST qui met à l'honneur des produits locaux et de saison. Les co-financeurs de cet ouvrage sont la CARA, la ville de Royan et l'Office de Tourisme communautaire (OTC). Les auteurs de ce carnet sont les chefs cuisiniers de l'association "Saveurs d'Ici, Cuisine de Chefs". Ils proposent des recettes à base de produits provenant des producteurs et grossistes du marché de Royan ainsi que du collectif de producteurs de l'association locale Terr'Océanes.*





# LA CARA AU REGARD DES 5 PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



La situation de la collectivité au regard des cinq éléments de méthode du développement durable a été analysée sous trois angles :

- la participation des acteurs et de la population ;
- l'organisation du pilotage et la transversalité des démarches ;
- l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue des projets.



## PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

La CARA s'attache à associer les instances participatives locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses démarches. Les projets de la CARA, décrits tout au long de ce rapport, font donc l'objet de réunions de concertation et d'ateliers participatifs permettant de placer l'avis citoyen au cœur des démarches.

Pour exemple, la démarche d'élaboration du schéma de cohérence territorial a invité plusieurs types d'acteurs à s'exprimer : les habitants ont pu se prononcer lors de réunions publiques, ou encore les 600 élus municipaux ont été conviés pour enrichir le projet lors d'un temps d'échange dédié.

La CARA bénéficie également d'un organe participatif à part entière : le Conseil de Développement (CODEV). Cet organe consultatif politique rassemble et associe des

représentants de la société civile qui font preuve d'une expertise citoyenne transversale sur les projets du territoire.

Les réflexions du CODEV s'inscrivent dans une dimension plus prospective que directement opérationnelle. Il doit s'agir de porter des regards novateurs, transversaux et de moyen et long termes sur le territoire et son développement (horizon 15-20 ans).

Il peut intervenir dans deux cadres :

- la « saisine » de la CARA pour un avis sur un point particulier ou pour une réflexion plus large sur un thème ;
- l'« auto-saisine » du CODEV sur tous sujets relatifs à l'aménagement et au développement du territoire de la CARA. Les auto-saisines doivent être validées par la CARA.

## ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITÉ DES DÉMARCHES

Le pilotage des projets de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre le décloisonnement des thématiques et la transversalité des politiques. Pour la CARA, l'une des conditions de réussite, en termes d'organisation de la décision, réside dans le portage du projet.

La mise en place de projets transversaux à différentes finalités du développement durable s'effectue grâce au travail en mode projet. Aussi, la CARA s'attache à définir des groupes « projet » permettant de réunir des agents de différents services pour élaborer et suivre les démarches communautaires. La mutualisation des points de vue de chacun et de l'intelligence collective améliore la cohérence et l'assurance de la transversalité des approches.

Au niveau politique, la CARA bénéficie de plusieurs instances de pilotage qui permettent d'organiser l'expression et la validation des différentes parties prenantes :

- le conseil communautaire : organe délibérant de la collectivité, composé de conseillers communautaires élus et issus

des 33 communes membres, il regroupe 63 conseillers titulaires et 22 conseillers suppléants. Le conseil communautaire se réunit en moyenne une fois par mois et est chargé de l'administration de la CARA en prenant des délibérations sur les projets à mettre en œuvre.

- le bureau communautaire : organe de décision composé du Président, de 13 vice-présidents et de deux autres membres. Chaque membre du bureau peut recevoir une ou plusieurs délégation(s) de fonction(s) du Président ;

- les comités de pilotage : organes de suivi et de validation des étapes d'un projet, sont constitués d'une équipe transversale politique et technique ;

- les 18 commissions : elles travaillent sur les différents dossiers qui seront présentés au conseil communautaire. Structurées en fonction des compétences de la Communauté d'Agglomération, elles sont consultatives et composées d'élus communautaires et d'élus municipaux.

## ÉVALUATION PARTAGÉE ET AMÉLIORATION CONTINUE DES PROJETS

Pour la CARA, le suivi et l'évaluation des projets sont essentiels puisqu'ils doivent permettre de vérifier la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux et des objectifs qui ont été fixés. Ils sont également l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et, si nécessaire, permettre leur rééquilibrage.

L'évaluation des projets engagés est désormais systématique au sein de la CARA. En effet, chaque action bénéficie régulièrement d'un bilan permettant d'analyser, de manière quantitative et qualitative, l'évolution de sa mise en œuvre. Ainsi, chaque service met en place des tableaux de bord des projets afin de suivre et de pouvoir rendre compte de ces avancées, mais également des difficultés rencontrées.

Chaque année, ces différents bilans sont présentés dans le rapport d'activité de la collectivité, mais également dans le présent rapport développement durable.

Comme pour l'élaboration d'un projet, l'évaluation constitue une phase à part entière qui nécessite une méthode et des outils et doit répondre à la question de l'éventuelle pérennisation du projet qui sera revu sous le prisme de l'amélioration continue, tant dans les objectifs de réalisation que dans les modes de faire.

En effet, tout projet initié sur le territoire a pour but d'apporter une amélioration de la situation initiale, tout en perfectionnant ses méthodes de participation, d'évaluation, d'approche transversale et d'organisation de la décision autour du projet.





107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX

Tél : 05 46 22 19 20  
Fax. : 05 46 05 60 34

contact@agglo-royan.fr  
www.agglo-royan.fr



**AGIR POUR LE BIEN DE TOUS**

Maquette : SYMAPS. Conception : Audrey Penaud. Photos : Adi Ciurea - Fotolia, Antoine Bigot, Alexandre Garcia, Stéphane Papeau.

CARA 2019

